

<b>COMPTE-RENDU &amp; PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 26 MAI 2021</b>
---

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mai à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation** : 19 mai 2021

**Étaient présents** Bertrand Hauchecorne, Stéphane Roy, Marie-Christine Malet, Eric Couadier, Jean-Claude Yehouessi, Alain Damar, Michèle Dolléans, Corinne Montdamert, Séverine Jouselin, Robert Genty, François Gabrion, Jean Duval, Marianne Pierre, Caroline Ménager

**Était absente excusée** : Valérie Herold qui a donné procuration à Caroline Ménager.

**Secrétaire de séance** : Michèle Dolléans

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2021 - 024	<b>PACTE DE GOUVERNANCE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE</b>
------------	---

Bertrand Hauchecorne procède à la lecture de la délibération de la communauté de communes des terres du Val de Loire, et indique que les communes ont deux mois pour transmettre leur avis :

« Depuis la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, les communautés et les métropoles peuvent décider, par une délibération du conseil communautaire, d'élaborer un pacte de gouvernance dans le but, notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal.

Comme souhaité par la loi « Engagement et proximité », la mise en place d'un pacte de gouvernance peut être un moyen de replacer les élus communautaires et municipaux au coeur de l'intercommunalité ; dans sa gouvernance et son fonctionnement quotidien.

Pour la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, le pacte de gouvernance prévoit :

- Un conseil de développement commun entre le PETR Pays Loire Beauce, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire,
- Une Conférence des Maires confirmée dans son rôle d'échanges sur les projets stratégiques de la CCTVL et des communes membres,
- Des commissions composées de représentants des 25 communes membres,
- Des conseillers municipaux et communautaires conviés aux séminaires sur le projet de territoire ou tout projet stratégique,
- Un accès des conseillers municipaux et communautaires aux ordres du jour et comptes rendus des assemblées sur une plateforme collaborative,
- Une réunion des DGS et Secrétaires de Mairie confirmée et organisée en amont de chaque Conseil communautaire,
- Des clubs techniques associant les DGS, Secrétaires de Mairie, collaborateurs et élus experts des domaines concernés sur la base du volontariat et sur des thématiques spécifiques, ponctuelles ou pérennes, liées au projet de territoire ou à l'actualité de la CCTVL et des communes membres »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le pacte de gouvernance

<b>2021 - 025</b>	<b>FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) &amp; FONDS UNIFIE LOGEMENT (FUL)</b>
-------------------	--

Bertrand Hauchecorne informe que le bureau municipal a décidé d'accepter la demande d'appel de fonds du Département dans le cadre du Fonds d'aide aux Jeunes (FAJ) & du Fonds Unifié Logement (FUL).

Coût au financement du FAJ : 1 429 habitants x 0.11 Euros = 157.19 Euros

Coût au financement du FUL : 1 429 habitants x 0.77 Euros = 1 100.33 Euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le financement du FAJ & FUL.

<b>2021 - 026</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE N°1</b>
-------------------	----------------------------------

Bertrand Hauchecorne informe le conseil qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	1 352.61 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>1 352.61 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2031-177 : Opération n° 177 - OBSERVATOIRE	0.00 €	1 020.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 020.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2135-168 : Opération n°168 - mise aux normes accès handicapés	0.00 €	332.61 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>332.61 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 352.61 €</b>	<b>1 352.61 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative.

<b>2021 - 027</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION DRAC - EQUIPEMENT EN MATERIEL INFORMATIQUE DE LA MEDIATHEQUE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2021-009</b>
-------------------	--

Bertrand Hauchecorne indique qu'il faut modifier le plan de financement en ce sens :

Plan de Financement

<u>Dépenses</u>	<u>HT *</u>	<u>Recettes</u>	
SIGB	2 200,00 €	Mareau-aux-Prés	1 925.00 €
- Offre Spéciale Forfaitaire Decalog SIGB	1 000.00 €	D.R.A.C. 60 %	2 887.00 €
- Formation sur site (1 jour)			
- Hébergement annuel	168.00 €		
	3 368.00 €		
Informatique			
- Poste X 2	1 276,00€		
- Imprimante	168,00€		
Total	4 812.00 €		4 812.00 €

Il est proposé au conseil municipal,

- de solliciter une aide de l'État de 2 887 € pour le financement du déploiement d'un SIGB pour la médiathèque avec la mise en commun d'un portail d'accès à un catalogue en ligne mutualisé,
- d'approuver le plan de financement
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

<b>2021 - 028</b>	<b>PROPOSITION NOUVEAUX TARIFS CONCESSION CIMETIERE &amp; COLOMBARIUM</b>
-------------------	---

Bertrand Hauchecorne indique au conseil que des dispositions législatives indiquent que les tarifs extérieurs pour une concession sur la commune n'ont plus lieu d'être.

De ce fait, il propose de modifier les tarifs comme suit

	<b>30 ans</b>	<b>50 ans</b>
Tarif concession au cimetière	230 €	300 €
Tarif pour 1 emplacement au colombarium	600 €	760 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les nouveaux tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021

<b>2021 - 029</b>	<b>ACHAT DE TERRAIN RUE DE LA BEDELLE</b>
-------------------	---

Bertrand Hauchecorne rappelle la modification du plu, sur deux zones « lauz », une située rue du Passage, l'autre rue de la Plaine Saint Fiacre.

Concernant la zone située au Passage, il propose, d'acquérir une partie de la parcelle AB 41 sur laquelle il y a un emplacement réservé. Les propriétaires ont été rencontrés, et ont accepté l'offre d'achat à 40 € du m<sup>2</sup> (50 mètres sur 3 mètres).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de 150 m<sup>2</sup> de la parcelle AB 41 à 40 €/m<sup>2</sup>
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Le cabinet Soléaire a souhaité l'avis du conseil sur le nom du futur lotissement situé rue du Passage. Après échanges le conseil propose « Le Clos du Passage »

<b>2021 - 030</b>	<b>RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE</b>
-------------------	---

Monsieur Hauchecorne informe qu'il y a nécessité de renouveler la ligne de trésorerie contractée l'année précédente, et précise les conditions :

Montant plafond : 200 000 €

Type de taux : variable (post compté)

Mode d'indexation : Euribor 3 mois moyenne 1 mois

Marge : 0.60%

Commission initiale de réservation : 200 €

Commission de non utilisation : néant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre du Crédit Mutuel, et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

<b>2021 - 031</b>	<b>TABLEAU DES EFFECTIFS</b>
-------------------	------------------------------

Bertrand Hauchecorne fait un point sur le personnel, et informe de la modification du tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, suite à la stagiairisation d'un agent des services techniques, et une titularisation à compter 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Catégorie (A, B, C)	Grade	Durée hebdo du poste TC TNC .../35è	Statut de l'agent
<b>Service Administratif</b>			
B	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	T
B	Rédacteur	TC	T
C	Adjoint administratif	TC	T
C	Adjoint administratif pp 2è cl	TC	
<b>Service scolaire et périscolaire</b>			

C	Adjoint technique	TNC 25/35 <sup>e</sup>	T
C	Adjoint technique	TNC 30/35 <sup>e</sup>	T
C	Adjoint technique	TNC 31/35 <sup>e</sup>	C
C	Adjoint d'animation	TNC 32/35 <sup>e</sup>	T
C	Adjoint technique	TNC 28/35 <sup>e</sup>	T
C	Adjoint technique	TNC 28/35 <sup>e</sup>	T
C	adjoint technique	TC	T
C	adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> cl	TC	T
C	Atsem principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	T
C	Atsem principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	T
<b>Service technique</b>			
C	Adjoint technique	TC	T
C	Adjoint technique	TC	S
C	Adjoint technique	TC	T
<b>Garde champêtre</b>			
C	Garde champêtre chef principal	TC	T

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau tableau des effectifs.

	<b>VAGUES DE CHALEUR (PLAN CANICULE)</b>
--	--

Bertrand Hauchecorne rappelle les modalités d'organisation de la liste des personnes vulnérables pour la « Vague de chaleur ». Chaque aîné, acceptant d'être sur cette liste, recevra un courrier proposant leur inscription, et un questionnaire à remplir. Les élus seront chargés des aînés inscrits.



### **Réunions internes**

Céréma : 14 juin de 16 à 18h en visio

Réunion « regards sur le Val de Loire » : 28 ou 30 juin (Stéphane Roy se rapproche de Mme Bardet)

### **Fête du sport : 26 juin 2021**

Jean-Claude Yehouessi indique que la commission avance sur le projet. Une présentation par les associations des activités proposées a été effectuée. La commission travaille actuellement sur le déroulement de la journée

26/05 : fête du sport

2/07 : concert de l'harmonie de la région centre

3/07 : nuit des maths

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45

Prochain conseil municipal :

Mercredi 7 juillet à 18h45

<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>B. HAUCHECORNE</b>		<b>A. DAMAR</b>	
<b>R. GENTY</b>		<b>C. MONTDAMERT</b>	
<b>C. MENAGER</b>		<b>E. COUADIER</b>	
<b>S. ROY</b>		<b>V. HEROLD</b>	Absente a donné procuration à Caroline Ménager
<b>MC. MALET</b>		<b>J. DUVAL</b>	
<b>F. GABRION</b>		<b>S. JOUSSELIN</b>	
<b>JC. YEHOUESSI</b>		<b>M. PIERRE</b>	
<b>M. DOLLEANS</b>			